



# Délégués du Personnel

## Réunion du 8 décembre 2016

### **Tickets restaurant.**

Suite à la communication sur l'intranet concernant les titres restaurant, beaucoup d'agents s'inquiètent de savoir si cette carte sera obligatoire ou non. Sinon, quelles sont les modalités pour indiquer si l'on souhaite avoir la carte ou continuer sur les tickets restaurant. Merci de communiquer auprès des agents sur ces modalités."

Réponse de la Direction : L'établissement confirme la mise en place des tickets restaurant par carte.

Les agents auront le choix de l'utiliser ou non.

Courant décembre 2016, les agents en CDI vont recevoir la carte et le code PIN.

Ils pourront alors créditer la carte.

S'il n'y a pas d'action de leur part, ils auront des tickets restaurant « papier ».

### **Saint Lo.**

Suite à un incident d'une extrême violence verbale incluant des menaces de mort et des insultes à caractères sexuels à l'encontre d'une agente en Service Civique, l'ELD a porté plainte et la DR a transmis un courrier d'interdiction de visite de l'agence pendant 5 jours au DE concerné. Nous sommes choqués de la disproportion entre la gravité des actes et la faiblesse de la sanction. Comment peut-on justifier une décision si minime par rapport à des menaces de mort et des insultes ?

Le DE n'est pas allé chercher le courrier que la direction lui a adressé.

L'instruction nationale ne permet pas de sanctionner au-delà de 5 jours, sauf si récidive.

La direction régionale s'engage à ce qu'une suite juridique soit donnée. Le service juridique de pôle-emploi va faire un courrier au procureur pour ne pas que l'affaire soit classée sans suite.

### **MRS Cherbourg**

L'effectif actuel est de 3 CDD + 1 CDI en poste + 1 CDI détaché + 1 CDI en arrêt maladie. 2 des 3 CDD prennent fin le 31 décembre, le 3<sup>ème</sup>, le 30 avril 2017. Y-aura-t-il diffusion des postes pour les 2 CDI potentiellement amenés à ne pas revenir ?

Il n'y a pas de prévision de diffusion de postes pour les 2 CDI.

L'activité MRS sera adaptée en fonction de la taille de l'équipe.

Les DP SNU ont demandé si cette adaptation serait susceptible de conduire à refuser des recrutements MRS.

Nous reposerons la question en janvier 2017.

### **Campagne de promotion**

La campagne de promotion 2016 n'a pas été présentée sur tous les sites en réunion de service or tous les ans il y a de nouveaux arrivants ou des retours de disponibilité ou de congés parentaux, etc. Les DP SNU demandent dès maintenant que pour la prochaine campagne la note soit réellement présentée à tous les agents dans un souci d'équité.

La note a fait l'objet d'une communication intranet le 12 octobre 2016 et l'encadrement a été sensibilisé par le biais d'une conférence téléphonique.

Le caractère impératif de la présentation sera mentionné lors de la prochaine campagne. Les DP SNU veilleront à ce que soit fait !!!

### **Bi-compétence**

Le SNU demande à ce que chaque agent bi-compétent soit reçu par les R.H. suite à la signature de la GPEC et aux futures demandes d'abandon de bi-compétence. Le but étant que chaque agent reçoive l'aide nécessaire au choix du domaine d'activité conservé dans le cadre de son développement de carrière.

Pas de réponse précise. L'accord est signé au niveau national mais la mise en œuvre régionale n'est pas encore établie. Il n'y a pas encore eu d'information au CE. Un groupe projet est constitué, et a noté la proposition ci-dessus.

### **Conservation de la bi-compétence**

L'accord GPEC prévoit un maintien voire l'acquisition de la bi-compétence. La Direction a-t-elle déjà identifié des territoires ou des sites qui pourraient être concernés par cette situation. Si oui, lesquels ?

Pas de vraie réponse !!!

La bi compétence sera probablement maintenue sur certains sites, notamment sur les petits, pour lesquels il y aura une souplesse. Pour plus d'élément, nous devons reposer la question.

### **Formation à l'animation d'ateliers**

Les orientations stratégiques de Pôle emploi vont conduire l'établissement à former de nouveaux animateurs d'atelier. Il semblerait que les conseillers déjà formés à cette animation soient obligés de suivre à nouveau cette formation. Pouvez-vous nous confirmer cette information et nous expliquer, le cas échéant quels sont les arguments en faveur d'une nouvelle formation à des compétences déjà acquises ?

Il s'agit de nouveaux produits de formation avec de nouvelles modalités pédagogiques.

### **Animation d'atelier (le retour)**

L'arrivée des nouvelles formations à l'animation d'atelier nous amène à nous interroger sur le caractère obligatoire ou non pour tous les conseillers de suivre cette formation. Tous les conseillers seront-ils obligés d'animer des ateliers ?

Tous les conseillers ne seront pas tenus d'animer des ateliers dans le cadre de leur activité.

## **Mail.net**

Actuellement les agents doivent répondre à tous les mail.net même ceux concernant l'indem. Auparavant, l'agent s'assure de la réponse auprès d'un agent indem. En cas de réponse inadaptée à la situation particulière, qui porte la responsabilité de la réponse en cas de litige?

Aucune responsabilité individuelle n'est engagée.

Sur l'aspect juridique, ce serait l'établissement qui serait responsable. Les éléments de réponse nous seront apportés par écrit.

## **Plages GPF**

La plage GPF est une plage d'autonomie pour le conseiller pour gérer ses convocations, ses entretiens, ses mail.net et autres activités. Certaines ELD exigent que ces plages soient consacrées uniquement aux entretiens. Par conséquent, se pose le traitement des mail.net avec pression sur les agents pour le respect du délai de réponse de 72 heures. Les DP SNU demandent qu'un rappel soit fait auprès des ELD.

Les DP SNU ont été entendus(es) !

Un rappel sera fait. Les plages GPF ne sont pas que des plages d'entretiens !

La prochaine réunion DP aura lieu le 19 janvier 2017. N'hésitez pas à nous faire remonter vos réclamations avant la préparation du 10 janvier 2017.

**Une adresse mail est à votre disposition pour toute réclamation :**

[dpsnubn@gmail.com](mailto:dpsnubn@gmail.com)

**Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :**  
**Sandrine DUSSAUT, Sandrine FONTANEL, Fabien LEMARCHAND, Franck**  
**MESSIDOR, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ, Nuriyé YELKEN**